

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

DECRET D/2017/.....²⁵³ /PRG/SGG

PORTANT RATIFICATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION EN
DATE DU 03 NOVEMBRE 2000 ENTRE LA REPUBLIQUE DE GUINEE ET
« ROUSSKI ALUMINI » POUR LA REHABILITATION, L'EXTENSION ET
L'EXPLOITATION DES GISEMENTS DE BAUXITE DE KINDIA (CBK).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2017/046/AN du 11 septembre 2017, autorisant la ratification ;

Vu le Décret D/2017/.....²⁵¹ /PRG/SGG du **25 SEP. 2017**, portant promulgation
de la Loi L/2017/046/AN du 11 septembre 2017 ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est ratifié l'Avenant n°1 à la Convention en date du 03 novembre 2000 entre
la République de Guinée et « ROUSSKI ALUMINI » pour la Réhabilitation, l'Extension
et l'Exploitation des Gisements de Bauxite de Kindia (CBK).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera
enregistré, publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le **25 SEP. 2017**.....


Prof. ALPHA CONDE